DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabriquant installé dans l'Union Européenne :

Sioen N.V.
FABRIEKSTRAAT 23
8850 ARDOOIE
BELGIUM

déclare, sous sa responsabilité exclusive, que le nouvel EPI décrit ci-après :

Type de Certificat / Numéro de Groupe : **EA1/CHLST/FA1B1C2F1/WE2A1/FR3/AS/LC13XX**

Modèle d'EPI : **9634N2TV4**

est conforme à la législation d'harmonisation de Union : Règlement UE 2016/425; et, le cas échéant, avec la norme nationale transposant la norme harmonisée n° :

IEC 61482-2 : 2018 APC1 - ATPV 24,3 cal/cm²; EN 13034 : 2005 + A1 : 2009 Type PB [6]; EN ISO 11612 : 2015 / A1 B1 C2 F1; EN ISO 11611 : 2015 / Class 2 - A1 ; EN ISO 14116 : 2015 / IND. 3; EN 1149-5 : 2018; EN 14058 : 2017 / Class 1 3 x x; EN ISO 13688 : 2013;

est identique à l'EPI qui a fait l'objet de l'examen UE de type (Module B) avec le Certificat UE de Conformité n° 032/2020/1495 , délivré par :
Centexbel , Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde Belgium (0493)

fait l'objet de la procédure d'évaluation de conformité de la production (conformément à l'Art. 19 (c) du Règlement de l'UE 2016/425)
Module D sous la supervision de l'organisme notifié : Centexbel , Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde Belgium (0493)

Signé pour le compte et au nom de : CEO SIOEN NV: Bart Vervaecke

À : Ardooie, 12/01/2021

Par : Technical Director Sioen NV: Ivan Deceuninck



Ce document (y compris les pièces jointes) est la propriété exclusive de SIOEN NV. Il peut uniquement être utilisé par le destinataire prévu sous sa forme originale sous laquelle il a été envoyé. Toute modification de ce document ou de ses pièces jointes sera considérée comme falsification de document, pouvant donner lieu à des poursuites pénales.